

Intéressement Renault Group France, la CFDT valide un accord plus solidaire pour 2025, 2026 et 2027

Une nouvelle avancée vers plus de justice sociale dans l'entreprise

Dans le cadre d'une renégociation de l'accord d'intéressement financier Groupe Renault, intervenue en avril, les équipes CFDT ont une nouvelle fois démontré leur capacité à s'inscrire dans la durée et à faire entendre une voix syndicale responsable, constructive et résolument tournée vers l'équité. Cette renégociation intervient dans un contexte sensible : les discussions actuelles au Parlement européen concernant les critères de calcul du CAFE (nombre moyen de grammes de CO₂ par véhicule particulier immatriculé en Europe) faisaient peser une incertitude sur une partie des modalités de l'intéressement.



Grâce à l'engagement constant de la CFDT dans les négociations, un accord plus juste et solidaire a été conclu pour les années 2025, 2026 et 2027.

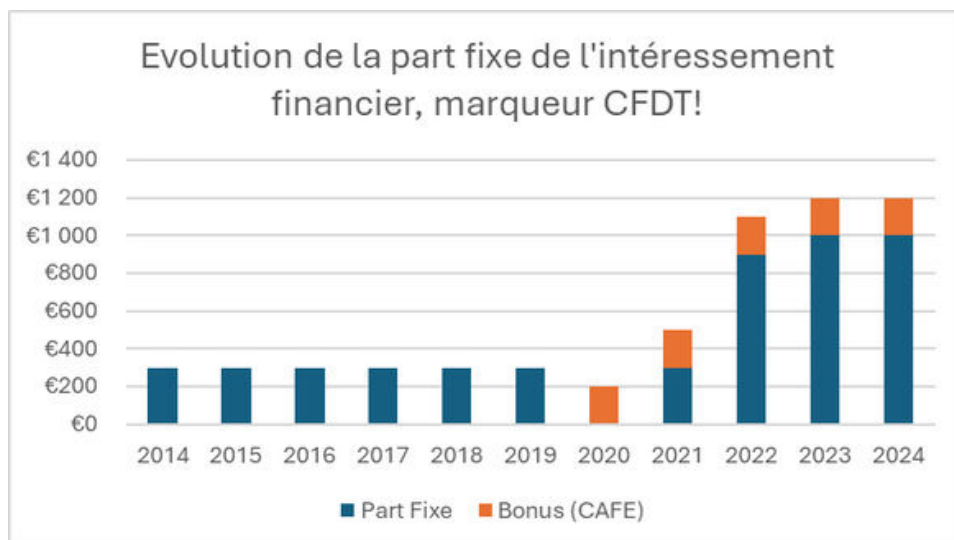
Fidèle à ses valeurs, la CFDT a porté une exigence forte : renforcer **la part fixe** de l'intéressement, afin de garantir une redistribution plus équitable des résultats collectifs de l'entreprise

Suppression du critère CAFE et renforcement de la part fixe



L'un des marqueurs forts de cet accord est la **suppression du critère CAFE** dans le calcul de l'intéressement. Cette suppression, a permis sous l'impulsion de la CFDT, de consolider une base plus stable et plus juste de redistribution, déconnectée de critères externes fluctuants.

Les 200 € initialement associés au critère CAFE sont désormais intégrés à la part fixe, conditionnée uniquement à l'atteinte d'un taux de MOP (Marge Opérationnelle) – un indicateur plus directement lié à la performance économique de Renault Group.



Ainsi pour les exercices 2025, 2026 et 2027, la part fixe se décompose selon le principe suivant :

SUPPRESSION DU CRITÈRE CAFE & MISE EN PLACE DU NOUVEAU BARÈME.

- De 1% à 2% de taux de MOP → 50€ de part fixe et 0,10% de budget MS supplémentaire
- De 2,1% à 3% de taux de MOP → 100€ de part fixe et 0,15% de budget MS supplémentaire
- De 3,1% à 5% de taux de MOP → 150€ de part fixe et 0,25% de budget MS supplémentaire
- À partir de 5,1% de taux de MOP → 200€ de part fixe et 0,35% de budget MS supplémentaire

Une action syndicale de fond : la CFDT installe durablement l'équité

Ce nouvel accord marque une étape essentielle dans la stratégie de long terme de la CFDT chez Renault : installer durablement **une part fixe significative dans les accords d'intéressement**.

Pour la CFDT, il n'est pas acceptable que l'intéressement – fruit d'une richesse collective – continue à être distribué de manière trop inégalitaire, en favorisant les parts proportionnelles aux salaires.

À travers cet accord, la CFDT réaffirme sa vision **d'un partage de la valeur plus juste**, où chaque salarié, quel que soit son niveau de rémunération, bénéficie d'une redistribution équitable.

La CFDT, un syndicalisme engagé et cohérent



Par cette avancée, la CFDT prouve une fois de plus son engagement dans un syndicalisme de progrès : constructif, exigeant et solidaire.

Elle s'inscrit comme un acteur incontournable et durable des négociations stratégiques chez Renault Group, au service des salariés, de la justice sociale et du bien commun.



NOTRE SITE WEB



**RETROUVEZ-NOUS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX**